

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Cartouches : EDOT22, EDOT56
Emballage unique: EDOT1KT: EDOT005R
EDOT10KT: EDOT050R
EDOT100KT: EDOT500R
EDOTR

Description du produit : Adhésif d'ancrage polyvalent à base d'époxy - Résine époxyde

Entreprise : Simpson Strong-Tie Company Inc.
Adresse : 5956 W. Las Positas Blvd.
Pleasanton, CA 94588 USA

Numéro d'urgence de 24 heures: 1-800-535-5053 États-Unis/Canada
1-352-323-3500 International

Date préparée ou révisée : Mars 2012
Remplace : Décembre 2010
Pour la fiche signalétique la plus à jour, visiter le site Web www.strongtie.com

2. COMPOSITION DU PRODUIT / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration (% en poids)	Risque OSHA
Bisphénol A/2-(chlorométhyl) oxirane (résine époxyde)	25068-38-6	Propriétaire	Oui
Talc	14807-96-6	Propriétaire	Oui
Silice sublimée	67762-90-7	Propriétaire	Oui
Dioxyde de titane	1317-80-2	Propriétaire	Oui

Note: Les autres ingrédients sont considérés comme constituant un « secret industriel ».

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU GÉNÉRAL

AVERTISSEMENT ! PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX OU DE LA PEAU. L'EXPOSITION PROLONGÉE OU RÉPÉTÉE PEUT CAUSER LA SENSIBILISATION DE LA PEAU.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

AIGUS

Contact avec les yeux : L'exposition durant la manutention peut causer l'irritation, l'enflure, le larmolement ou la rougeur des yeux ou des lésions cornéennes.

Contact avec la peau : L'exposition durant la manutention peut causer l'irritation modérée de la peau. Peut causer la sensibilisation de la peau, se manifestant par des éruptions ou des démangeaisons.

Inhalation : L'exposition à ce produit dépassant les valeurs TLV ou PEL applicables peut causer l'irritation modérée du nez et des voies respiratoires. Peut causer une dépression du système nerveux central se manifestant par des maux de tête, des étourdissements et des nausées.

Ingestion : Peut causer l'irritation du tractus gastro-intestinal. Peut causer une dépression du système nerveux central ou d'autres effets systémiques.

Effets systémiques : Effets sur les poumons, les yeux et la peau.

Effets chroniques : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation persistante ou une dermatite. Certaines personnes sensibles peuvent avoir une réaction allergique.

Conditions médicales pouvant être aggravées par l'inhalation du produit ou l'exposition cutanée :

Les personnes souffrant de troubles de la vue, de problèmes de la peau, de troubles respiratoires ou d'hypersensibilité aux produits chimiques peuvent réagir à ce produit.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau fraîche durant au moins 15 minutes en gardant les yeux ouverts. Si la rougeur, la sensation de brûlure, la vision trouble ou l'enflure persiste, CONSULTER UN MÉDECIN.
Contact avec la peau :	Enlever le produit sur la peau et laver immédiatement la partie touchée avec de l'eau savonneuse pendant au moins 5 minutes. Ne pas appliquer de produits gras ou d'onguents. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau savonneuse avant de les porter à nouveau. Si la rougeur, la sensation de brûlure ou l'enflure persiste, CONSULTER UN MÉDECIN.
Ingestion :	ÉVITER DE PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Ne pas administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Se rincer la bouche avec de l'eau et boire de petites gorgées d'eau pour se débarrasser du goût. CONSULTER UN MÉDECIN. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Si le vomissement se produit spontanément, garder la tête sous la hauteur de la ceinture pour empêcher l'aspiration.
Inhalation :	En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, amener la personne dans un endroit où il y a de l'air frais. Si la personne a de la difficulté à respirer, lui donner de l'oxygène. Si elle cesse de respirer, pratiquer la respiration artificielle. CONSULTER UN MÉDECIN.
Note pour le médecin :	Tout traitement doit être administré en fonction des signes et des symptômes de détresse qui ont été observés chez le patient. Il faut tenir compte de la possibilité de surexposition à des matières autres qu'à ce produit.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Méthodes d'extinction:	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou mousse aqueuse.
Risques d'incendie ou d'explosion :	Il peut se produire des émanations/vapeurs dangereuses comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, des aldéhydes et divers types d'hydrocarbures. S'assurer que l'écoulement n'entre pas dans les drains ou les cours d'eau.
Équipement et procédures de lutte contre les incendies :	Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire par pression autonome pour la lutte contre le feu. Isoler l'alimentation de carburant du feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces et les contenants exposés à la chaleur du feu.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles :	Faire preuve de jugement lors du nettoyage d'un déversement. Si possible, obturer les fuites sans prendre de risques. Porter des vêtements de protection, des gants de protection, des protecteurs oculaires et un masque protecteur. Évacuer le personnel vers une zone sûre.
Protection de l'environnement :	Construire une digue pour empêcher le déversement de se répandre et de pénétrer dans les égouts, les collecteurs d'eaux pluviales, les eaux de surface et le sol.
Méthodes de nettoyage :	Déversements mineurs : Absorber le déversement avec une matière absorbante comme l'argile, le sable ou une autre matière non réactive. Mettre la matière absorbée dans des contenants étanches. S'assurer que les contenants sont bien fermés avant d'en disposer. Déversements majeurs : Approcher les zones de déversement suspectes avec prudence. Construire une digue ou une tranchée pour empêcher le déversement de se répandre. Absorber le déversement avec une matière absorbante comme l'argile, le sable ou une autre matière non réactive. Mettre la matière absorbée dans des contenants étanches. S'assurer que les contenants sont bien fermés avant d'en disposer.
Information supplémentaire :	Informez les autorités si le public ou l'environnement est exposé ou est susceptible d'être exposé à des risques. L'élimination doit se faire conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention (par le personnel) :	Afin d'empêcher le contact avec la peau et les yeux durant l'utilisation normale du produit, porter l'équipement de protection approprié, y compris des protecteurs
---	---

oculaires. Ne pas manger, boire ou fumer en manutentionnant le produit. Bien se laver après avoir manutentionné le produit. Ne pas respirer les émanations. Manutentionner le produit dans une aire de travail bien aérée.

- Manutention (aspects physiques) :** Fermer le contenant après chaque usage. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Entreposage :** Tenir à l'écart des acides, des oxydants, de la chaleur ou des flammes. Garder dans des contenants fermés dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas endommager les contenants.

8. LIMITES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition :

COMPOSANT	ACGIH (valeurs TLV)	OSHA (PEL)
Bisphénol A/2-(chlorométhyl) oxirane (résine époxyde)	N/E	N/E
Talc (inhalable ⁽¹⁾)	2 mg/m ³	5 mg/m ³
Silice sublimée inhalable	6 mg/m ³	10 mg/m ³
Dioxyde de titane (empoussiéage total)	10 mg/m ³	10 mg/m ³

⁽¹⁾ Ce composant pose un risque seulement si le produit liquide a séché et il s'est transformé en poussière.

- Contrôles techniques :** Lorsqu'on indique la nécessité de contrôles techniques selon les conditions d'usage ou lorsqu'il existe une possibilité d'exposition excessive, on peut utiliser les techniques traditionnelles suivantes pour tenter de réduire au minimum l'exposition au produit des employés.
- Protection des yeux :** Lors d'activités où le produit peut entrer en contact avec les yeux, porter des lunettes de protection contre les produits chimiques, des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou un écran facial.
- Protection de la peau :** Réduire le contact avec la peau au minimum en portant des gants en caoutchouc nitrile, en néoprène ou en butyle, ainsi que des vêtements à manches longues. Prendre en considération la durabilité et la perméance des vêtements.
- Protection respiratoire :** Éviter les actions susceptibles de créer l'exposition à la poussière. Utiliser la ventilation par aspiration à la source ou la ventilation avec apport d'air neuf pour garder le niveau d'exposition en deçà des limites d'exposition applicables. Utiliser un respirateur à filtre de particules homologué NIOSH ou MSHA pour contrôler le niveau d'exposition lorsque la ventilation ou les autres mécanismes de contrôle sont inadéquats ou lorsque la personne ressent un inconfort ou une irritation. Le choix du respirateur et de la cartouche filtrante doit être fait en fonction des normes des *American National Standards Institute (ANSI) Standards Z88.2 - Practices for Respiratory Protection*.
- Ventilation :** Utiliser la ventilation par aspiration à la source ou la ventilation avec apport d'air neuf pour garder le niveau d'exposition en deçà des limites d'exposition applicables.
- Pratiques de travail :** L'hygiène personnelle est une mesure de contrôle importante pour ce qui est de l'exposition en milieu de travail. On doit prendre les mesures générales suivantes lorsqu'on travaille avec ce produit ou lorsqu'on le manutentionne :
- (1) Ne pas entreposer, utiliser ou consommer d'aliments, de breuvages, de produits du tabac ou de cosmétiques dans des endroits où cette matière est entreposée.
 - (2) Bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire, d'utiliser des produits du tabac, de se maquiller ou d'aller à la toilette. Si on touche le produit ou on est éclaboussé accidentellement, on doit laver la peau exposée rapidement pour enlever la matière.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | | | |
|-----------------------------|-------------|--------------------------------|---------------------------|
| État physique : | Pâte | Point de congélation : | N/E |
| Couleur : | Blanc | Point d'éclair : | 142 °C (288 °F) vase clos |
| Odeur : | Légère | Densité relative : | 1,52 à 22 °C (72 °F) |
| Pression de vapeur : | Non volatil | pH : | 8,8 |
| Point d'ébullition : | N/E | Solubilité dans l'eau : | Insoluble |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Conditions à éviter :	Les produits chimiques incompatibles, la chaleur et les flammes nues.
Matières à éviter :	Les oxydants et les réducteurs.
Produits de décomposition dangereux :	La combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des aldéhydes, divers hydrocarbures et d'autres substances organiques.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.

11. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Orale aigüe (LD₅₀, rat) :	Non toxique
Cutanée aigüe (LD₅₀, lapin) :	Non toxique
Par inhalation aigüe (LC₅₀, rat) :	N/E
Risque d'effets chroniques sur la santé :	Il n'existe pas d'effets importants ou de risques critiques connus. L'utilisation répétée ou prolongée du produit peut causer une réaction allergique ou une sensibilisation de la peau à court terme.
Classification comme cancérigène :	CIRC <u>Oui*</u> ; ACGIH <u>Non</u> ; NTP <u>Non</u> ; OSHA <u>Non</u> .
	* Ce produit contient des quantités infimes de substances reconnues comme cancérigènes selon les lignes directrices du CIRC (Groupe 2b).

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité :	Ce produit n'a pas été évalué.
Information sur le devenir chimique :	Aucune donnée n'a été trouvée pour ce produit.

13. ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets :	Ce produit n'est pas considéré comme déchet dangereux selon les critères du RCRA (40 CFR 261). L'élimination du contenant et du contenu inutilisé doit se faire conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.
Méthode d'élimination du contenant :	Le contenant vide ne doit pas être réutilisé, car il peut contenir des résidus du produit.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DOT/TMD :	Non réglementé pour le transport
IATA :	Non réglementé pour le transport
OMI :	Non réglementé pour le transport

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE AUX ÉTATS-UNIS :****OSHA Hazard Communication Standard (29CFR 1910.1200) :**

Ce produit est considéré comme un « produit chimique dangereux » en vertu de ce règlement.

État selon la Loi réglementant les substances toxiques (TSCA) (40 CFR 710) :

Tous les composants chimiques de ce produit ne sont pas réglementés ou sont affichés sur l'inventaire TSCA.

Quantités à déclarer selon l'EPA :

Clean Water Act (40CFR Section 112) : Aucune nécessaire

CERCLA Hazardous Substance (40CFR Partie 302, Table 302.4) : Aucune nécessaire

EPCRA Extreme Hazardous Substance (40CFR Section 302 Part 355) : Aucune nécessaire

Toxic Chemical Release Inventory (TRI) Reporting - (SARA Title III Section 313 (40 CFR 372)

Composants au dessus du seuil « de minimis » : Aucune nécessaire

EDOT™ Adhésif d'ancrage - FICHE SIGNALÉTIQUE

SARA Title III Hazard Classes (40CFR 370 Sections 311 et 312) :

- Risque de feu : Non
- Risque de réactivité : Non
- Relâchement de pression : Non
- Risque d'effets aigus sur la santé : Oui
- Risque d'effets chroniques sur la santé : Oui

RÉGLEMENTATION DES ÉTATS AUX ÉTATS-UNIS :

Le Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65) de la Californie :

Ce produit contient des produits chimiques que l'État de la Californie considère comme étant des causes de cancer, de problèmes de reproduction ou d'autres problèmes de santé.

Composant	Concentration	Remarques
Éther de phényle et de glycidyle	<3 ppm	Carcinogène
2-(chlorométhyl) oxirane	<1 ppm	Carcinogène

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE :

ÉTAT DE L'INVENTAIRE DE LA LIS/LES AU CANADA :

Les composants de ce produit sont inscrits sur les listes d'inventaire de la LIS/LES au Canada.

CLASSIFICATION DU SIMDUT CANADIEN ET SYMBOLES :

Classe **D-2B** : Matière ayant d'autres effets toxiques

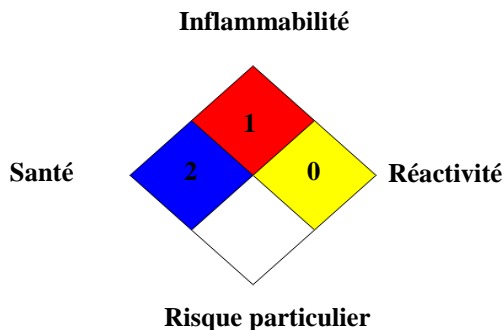


16. AUTRE INFORMATION

COTES DE RISQUE :

Système d'information sur les matières dangereuses (SIMDUT) National Fire Protection Association (NFPA)

Santé	2
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	B



Définitions SIMDUT/NFPA : 0-le moins élevé, 1-léger, 2-moderé, 3-élevé, 4-extrême

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité, gants

Cette fiche signalétique (FS) a été préparée par Simpson Strong-Tie Co. conformément aux exigences d'OSHA 29 CFR Part 1910.1200. Les données contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et considérées comme exactes en date de la préparation de cette fiche. Cette fiche signalétique vise uniquement à fournir des renseignements sur la santé, la sécurité et l'environnement. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est offerte. Les mesures de santé et de sécurité contenues dans cette fiche ne conviennent peut-être pas à tous les individus ou à toutes les situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer ce produit et de l'utiliser en toute sécurité et conformément aux lois et aux règlements applicables.

© Copyright 2012 Simpson Strong-Tie Company Inc.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Cartouches : EDOT22, EDOT56
Emballage unique: EDOT1KT: EDOT005H
EDOT10KT: EDOT050H
EDOT100KT: EDOT500H
EDOTH

Description du produit : Adhésif d'ancrage polyvalent à base d'époxy - Durcisseur époxyde

Entreprise : Simpson Strong-Tie Company Inc.
Adresse : 5956 W. Las Positas Blvd.
Pleasanton, CA 94588 USA

Numéro d'urgence de 24 heures: 1-800-535-5053 É.-U./Canada
1-352-323-3500 International

Date préparée ou révisée : Mars 2012
Remplace : Décembre 2010
Pour la fiche signalétique la plus à jour, visiter le site Web www.strongtie.com

2. COMPOSITION DU PRODUIT / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration (% en poids)	Risque OSHA
Amines aliphatiques	N/E	Propriétaire	Oui
Silice sublimée	67762-90-7	Propriétaire	Oui
Talc	14807-96-6	Propriétaire	Oui

Note: Les autres ingrédients sont considérés comme constituant un « secret industriel ».

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU GÉNÉRAL

AVERTISSEMENT ! CORROSIF. PEUT CAUSER L'IRRITATION GRAVE DES YEUX OU DE LA PEAU. L'EXPOSITION PROLONGÉE OU RÉPÉTÉE PEUT CAUSER LA SENSIBILISATION DE LA PEAU. CERTAINS COMPOSANTS DE CE PRODUIT PEUVENT ATTAQUER LE SYSTÈME NERVEUX.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ**Aigus**

Contact avec les yeux : L'exposition durant la manutention peut causer de graves problèmes d'irritation, d'enflure, de larmoiement, de rougeur des yeux ou des lésions cornéennes.

Contact avec la peau : L'exposition durant la manutention peut causer l'irritation modérée de la peau. Peut causer la sensibilisation de la peau, se manifestant par des éruptions ou des démangeaisons.

Inhalation : L'exposition à ce produit dépassant les valeurs TLV ou PEL applicables peut causer l'irritation modérée du nez et des voies respiratoires. Peut causer une dépression du système nerveux central se manifestant par des maux de tête, des étourdissements et des nausées.

Ingestion : Peut causer l'irritation du tractus gastro-intestinal. Peut causer une dépression du système nerveux central ou d'autres effets systémiques.

Effets systémiques : Effets sur les poumons, les yeux et la peau.

Effets chroniques : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation persistante ou une dermatite. Certaines personnes sensibles peuvent subir une réaction allergique.

Conditions médicales qui peuvent être aggravées par l'inhalation du produit ou l'exposition cutanée :

Les personnes souffrant de troubles de la vue, de problèmes de la peau, de troubles respiratoires ou d'hypersensibilité aux produits chimiques peuvent réagir à ce produit.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau froide durant au moins 15 minutes en gardant les yeux ouverts. Si la rougeur, la sensation de brûlure, la vision trouble ou l'enflure persiste, CONSULTER UN MÉDECIN.
Contact avec la peau :	Enlever le produit sur la peau et laver immédiatement la partie touchée avec de l'eau savonneuse pendant au moins 5 minutes. Ne pas appliquer de produits gras ou d'onguents. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau savonneuse avant de les porter à nouveau. Si la rougeur, la sensation de brûlure ou l'enflure persiste, CONSULTER UN MÉDECIN.
Ingestion :	ÉVITER DE PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Ne pas administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Se rincer la bouche avec de l'eau et boire de petites gorgées d'eau pour se débarrasser du goût. CONSULTER UN MÉDECIN. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Si le vomissement se produit spontanément, garder la tête sous la hauteur de la ceinture pour empêcher l'aspiration.
Inhalation :	En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, amener la personne dans un endroit où il y a de l'air frais. Si la personne a de la difficulté à respirer, lui donner de l'oxygène. Si elle cesse de respirer, pratiquer la respiration artificielle. CONSULTER UN MÉDECIN.
Note pour le médecin :	Tout traitement doit être administré en fonction des signes et des symptômes de détresse qui ont été observés chez le patient. Il faut tenir compte de la possibilité de surexposition à des matières autres qu'à ce produit.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Méthodes d'extinction:	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou mousse aqueuse.
Risques d'incendie ou d'explosion :	Possibilité d'émanations irritantes et toxiques lorsque les températures sont élevées. Il peut se produire des émanations/vapeurs dangereuses comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, des oxydes d'azote, du cyanure et divers types d'hydrocarbures. S'assurer que l'écoulement n'entre pas dans les drains ou les cours d'eau.
Équipement et procédures de lutte contre les incendies :	Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire par pression autonome pour la lutte contre le feu. Isoler l'alimentation de carburant du feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces et les contenants exposés à la chaleur du feu.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles :	Faire preuve de jugement lors du nettoyage d'un déversement. Si possible, obturer les fuites sans prendre de risques. Porter des vêtements de protection, des gants de protection, des protecteurs oculaires et un masque protecteur. Évacuer le personnel vers une zone sûre.
Protection de l'environnement :	Construire une digue pour empêcher le déversement de se répandre et de pénétrer dans les égouts, les collecteurs d'eaux pluviales, les eaux de surface et le sol.
Méthodes de nettoyage :	Déversements mineurs : Absorber le déversement avec une matière absorbante comme l'argile, le sable ou une autre matière non réactive. Mettre la matière absorbée dans des contenants étanches. S'assurer que les contenants sont bien fermés avant d'en disposer. Déversements majeurs : Approcher les zones de déversement suspectes avec prudence. Construire une digue ou une tranchée pour empêcher le déversement de se répandre. Absorber le déversement avec une matière absorbante comme l'argile, le sable ou une autre matière non réactive. Mettre la matière absorbée dans des contenants étanches. S'assurer que les contenants sont bien fermés avant d'en disposer.
Information supplémentaire :	Informez les autorités si le public ou l'environnement est exposé ou est susceptible d'être exposé à des risques. L'élimination doit se faire conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention (par le personnel) :	Afin d'empêcher le contact avec la peau et les yeux durant l'utilisation normale du
---	---

produit, porter l'équipement de protection approprié, y compris des protecteurs oculaires. Ne pas manger, boire ou fumer en manutentionnant le produit. Bien se laver après avoir manutentionné le produit. Ne pas respirer les émanations. Manutentionner le produit dans une aire de travail bien aérée.

Manutention (aspects physiques) : Fermer le contenant après chaque usage. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Entreposage : Tenir à l'écart des acides, des oxydants, de la chaleur ou des flammes. Garder dans des contenants fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas endommager les contenants.

8. LIMITES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition :

COMPOSANT	ACGIH (valeurs TLV)	OSHA (PEL)
Amines aliphatiques	N/E	N/E
Silice sublimée inhalable	6 mg/m ³	10 mg/m ³
Talc inhalable ⁽¹⁾	2 mg/m ³	5 mg/m ³

⁽¹⁾ Ce composant pose un risque seulement si le produit liquide a séché et il s'est transformé en poussière.

Contrôles techniques : Lorsqu'on indique la nécessité de contrôles techniques selon les conditions d'usage ou lorsqu'il existe une possibilité d'exposition excessive, on peut utiliser les techniques traditionnelles suivantes pour tenter de réduire au minimum l'exposition au produit des employés.

Protection des yeux : Lors d'activités où le produit peut entrer en contact avec les yeux, porter des lunettes de protection contre les produits chimiques, des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou un écran facial.

Protection de la peau : Réduire le contact avec la peau au minimum en portant des gants en caoutchouc nitrile, en néoprène ou en butyle, ainsi que des vêtements à manches longues. Prendre en considération la durabilité et la perméance des vêtements.

Protection respiratoire : Éviter les actions susceptibles de créer l'exposition à la poussière. Utiliser la ventilation par aspiration à la source ou la ventilation avec apport d'air neuf pour garder le niveau d'exposition en deçà des limites d'exposition applicables. Utiliser un respirateur à filtre de particules homologué NIOSH ou MSHA pour contrôler le niveau d'exposition lorsque la ventilation ou les autres mécanismes de contrôle sont inadéquats ou lorsque la personne ressent un inconfort ou une irritation. Le choix du respirateur et de la cartouche filtrante doit être fait en fonction des normes des *American National Standards Institute (ANSI) Standards Z88.2 - Practices for Respiratory Protection*.

Ventilation : Utiliser la ventilation par aspiration à la source ou la ventilation avec apport d'air neuf pour garder le niveau d'exposition en deçà des limites d'exposition applicables.

Pratiques de travail : L'hygiène personnelle est une mesure de contrôle importante pour ce qui est de l'exposition en milieu de travail. On doit prendre les mesures générales suivantes lorsqu'on travaille avec ce produit ou lorsqu'on le manutentionne :

- (1) Ne pas entreposer, utiliser ou consommer d'aliments, de breuvages, de produits du tabac ou de cosmétiques dans des endroits où cette matière est entreposée.
- (2) Bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire, d'utiliser des produits du tabac, de se maquiller ou d'aller à la toilette. Si on touche le produit ou on est éclaboussé accidentellement, on doit laver la peau exposée rapidement pour enlever la matière.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Pâte
Couleur : Brun
Odeur : Ammoniac/aromatique
Pression de vapeur : N/E
Point d'ébullition : N/E
Point de congélation : N/E
Point d'éclair : 124 °C (255 °F) vase clos

Densité relative : 1,59 à 22 °C (72 °F)
pH : 10,7
Solubilité dans l'eau : Légère

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Conditions à éviter : Les produits chimiques incompatibles, la chaleur et les flammes nues.
Matières à éviter : Les oxydants et les acides.
Produits de décomposition dangereux : La combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de l'oxyde d'azote, divers hydrocarbures et d'autres substances organiques
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

11. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :
Orale (LD₅₀, rat) : Non toxique
Cutanée (LD₅₀, lapin) : Non toxique
Par inhalation (LC₅₀, rat) : N/E

Risque d'effets chroniques sur la santé : L'utilisation répétée ou prolongée du produit peut causer une réaction allergique ou une sensibilisation de la peau à court terme.

Classification comme cancérigène : CIRC Oui* ; ACGIH Non ; NTP Oui* ; OSHA Non .

* Ce produit contient des quantités infimes de substances reconnues comme cancérigènes selon les lignes directrices du CIRC (Groupe 1) et du NTP.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Ce produit n'a pas été évalué.
Information sur le devenir chimique : Aucune donnée n'a été trouvée pour ce produit.

13. ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : L'élimination du contenant et du contenu inutilisé doit se faire conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.
Méthode d'élimination du contenant : Le contenant vide ne doit pas être réutilisé, car il peut contenir des résidus du produit.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

DOT/TMD : **Cartouches :** ORM-D / Quantité limitée
Emballage unique:
Numéro ONU : UN2735
Désignation officielle de transport : Amines, liquide, corrosif, n.s.a. (diéthylènetriamine)
Classe de risques : 8
Groupe d'emballage : II



Étiquette de danger :

IATA : **Numéro ONU :** UN2735
Désignation officielle de transport : Amines, liquide, corrosif, n.s.a. (diéthylènetriamine)
Classe de risques : 8

EDOT™ Adhésif d'ancrage - FICHE SIGNALÉTIQUE

Groupe d'emballage : II



Étiquette de danger :

OMI : Cartouches : Quantité limitée
 Emballage unique:
 Numéro ONU : UN2735
 Désignation officielle de transport : Amines, liquide, corrosif, n.s.a. (diéthylènetriamine)
 Classe de risques : 8
 Groupe d'emballage : II



Étiquette de danger :

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE AUX ÉTATS-UNIS :

OSHA Hazard Communication Standard (29CFR 1910.1200) :

Ce produit est considéré comme un « produit chimique dangereux » en vertu de ce règlement.

État selon la Loi réglementant les substances toxiques (TSCA) (40 CFR 710) :

Tous les composants chimiques de ce produit ne sont pas réglementés ou sont affichés sur l'inventaire TSCA.

Quantités à déclarer selon l'EPA :

Clean Water Act (40CFR Section 112) : Aucune nécessaire

CERCLA Hazardous Substance (40CFR Partie 302, Table 302.4) : Aucune nécessaire

EPCRA Extreme Hazardous Substance (40CFR Section 302 Part 355) : Aucune nécessaire

Toxic Chemical Release Inventory (TRI) Reporting - (SARA Title III Section 313 (40 CFR 372)

Composants au dessus du seuil « de minimis » : Aucune nécessaire

SARA Title III Hazard Classes (40CFR 370 Sections 311 et 312) :

Risque de feu : Non

Risque de réactivité : Non

Relâchement de pression : Non

Risque d'effets aigus sur la santé : Oui

Risque d'effets chroniques sur la santé : Oui

RÉGLEMENTATION DES ÉTATS AUX ÉTATS-UNIS :

Le Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65) de la Californie :

Ce produit contient des produits chimiques que l'État de la Californie considère comme étant des causes de cancer, de problèmes de reproduction ou d'autres problèmes de santé.

Composant	% dans le mélange (approx.)	Remarques
Silice cristalline (inhalable)	Trace	Carcinogène

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE :

ÉTAT DE L'INVENTAIRE DE LA LIS/LES AU CANADA :

Les composants de ce produit sont inscrits sur les listes d'inventaire de la LIS/LES au Canada.

CLASSIFICATION DU SIMDUT CANADIEN ET SYMBOLES :

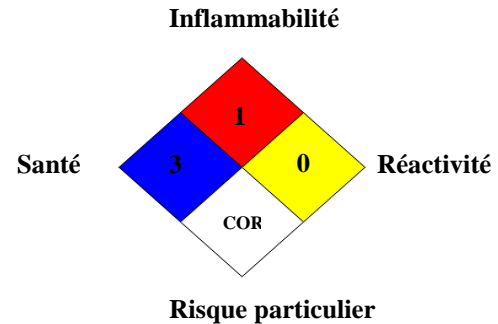
Classe E : Corrosif

Classe D-2B : Matière ayant d'autres effets toxiques



16. AUTRE INFORMATION**COTES DE RISQUE :****Système d'information sur les matières dangereuses (SIMDUT) National Fire Protection Association (NFPA)**

Santé	3
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	B

**Définitions SIMDUT/NFPA :** 0-le moins élevé, 1-léger, 2-modéré, 3-élevé, 4-extrême**Équipement de protection individuelle :** Lunettes de sécurité, gants

Cette fiche signalétique (FS) a été préparée par Simpson Strong-Tie Co. conformément aux exigences d'OSHA 29 CFR Part 1910.1200. Les données contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et considérées comme exactes en date de la préparation de cette fiche. Cette fiche signalétique vise uniquement à fournir des renseignements sur la santé, la sécurité et l'environnement. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est offerte. Les mesures de santé et de sécurité contenues dans cette fiche ne conviennent peut-être pas à tous les individus ou à toutes les situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer ce produit et de l'utiliser en toute sécurité et conformément aux lois et aux règlements applicables.

© Copyright 2012 Simpson Strong-Tie Company Inc.